

1. IDENTIFICATION DU FICHER		N° : 52
NOM DU FICHER : Dossiers d'intervention en intégrité.		DATE DE CRÉATION : 2009-01-01
DESCRIPTION : Les dossiers d'intervention en intégrité sont constitués afin de répondre à l'article 18 du Chapitre 3 de la Loi sur le ministère des Finances. Ils permettent d'assurer la fiabilité des données financières transmises au Contrôleur des finances et d'identifier les mesures de contrôle interne mises en place par les M/O.		
2. FINALITÉ DU FICHER ET PERSONNES CONCERNÉES		
2.1. FINALITÉ(S) DU FICHER :		
<ul style="list-style-type: none"> En vue de l'application de la Loi sur le ministère des Finances. 		
2.2. PERSONNES PRINCIPALEMENT CONCERNÉES PAR LES RENSEIGNEMENTS : Les client(e)s de l'organisme et le personnel de l'organisme.		
2.3. PROVENANCE(S) ET MODALITÉ(S) DE COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS : Par écrit par un autre organisme public.		
3. LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS		
Renseignements nominatifs, les informations à l'égard de l'emploi et les données financières.		
4. GESTION DU FICHER		
4.1. SUPPORTS PHYSIQUES UTILISÉS : Manuel (papier, carton, etc.) et l'informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.).		
4.2. DURÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS :		
<ul style="list-style-type: none"> La règle de conservation est présentement en cours de rédaction. 		
4.3. LE PERSONNEL AYANT ACCÈS AU FICHER :		
Au Contrôleur des finances, le personnel ayant accès aux fichiers (dossiers en intégrité) travaille aux dossiers d'intervention en intégrité et fait partie de :		
<ul style="list-style-type: none"> La Direction générale de l'intégrité des systèmes comptables du gouvernement (DGISCG) soit dans l'équipe d'intégrité des systèmes ou à la Direction du soutien comptable SAGIR. 		
4.4. UNE PERSONNE OU UN ORGANISME EXTÉRIEUR A ACCÈS AU FICHER À DES FINS DE TRAITEMENT : Non	4.5. LES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHER SONT TRANSFÉRÉS À UNE AUTRE PERSONNE OU À UN AUTRE ORGANISME : Non	